



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 20 JUIN 2024

DEL2024-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE

CONTRAT RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LA
PERIODE 2024-2025 AVEC LA CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses art. L2113-5 et L2121-29 ;

Vu la circulaire du 22 février 1989 concernant les concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics (NOR : INTB8900071C) ;

Considérant qu'il convient de continuer à réguler le fonds de roulement de la Commune afin de faciliter les paiements de ses dépenses dans les délais réglementaires ;

Considérant en conséquence la nécessité pour la Commune de recourir à un contrat de ligne de crédit de trésorerie souscrit auprès d'un établissement bancaire ;

Considérant qu'une consultation a été effectuée auprès de cinq établissements bancaires pour la conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de cinq millions d'euros ;

Considérant que les critères de jugement des offres sont le respect du cahier des charges, le taux actuariel global (l'ensemble des facteurs de coût) et la souplesse d'utilisation ;

Considérant les offres remises à la Commune ;

Considérant que l'offre de la Caisse d'Épargne Île-de-France s'avère la meilleure par rapport au cahier des charges et aux prix pratiqués actuellement sur le marché bancaire ;

Considérant les termes du contrat proposé par la Caisse d'Épargne Île-de-France ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

Le contrat relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'en encours maximal de 5 000 000€ proposé par la Caisse d'Épargne Île-de-France est approuvé.

Publication le 27 juin 2024
Télétransmission en Préfecture le 27 juin 2024

Article 2 :

Les caractéristiques du contrat proposé sont les suivantes :

MONTANT	5 000 000 €
DUREE	364 jours
TAUX D'INTERET	ESTER + 0,60%
MODE DE LIVRAISON ET DE RETOUR DES FONDS	Demandes de tirage et de remboursement faites par Internet, avec mouvements de fonds à J+1 pour toute demande effectuée avant 16h30
COMMISSION NON-UTILISATION	0,06 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
FRAIS DE DOSSIER	2 500 €
PERIODICITE DES INTERETS ET DE LA CNU	Mensuelle

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour la période 2024-2025 avec la Caisse d'Epargne Île-de-France.

Article 4:

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par le contrat.

Article 5:

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis ainsi qu'au comptable public de la Commune.

Article 6:

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 7 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour: 32

Abstention: 3 MME. Téli-Shéri Diop, M. Pascal Kouppé De K Martin, MME. Christelle Vétit

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinau/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Rahouani, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Madame Pavilla, Monsieur Jovenelle, Madame Ahamada, Monsieur Muzzamil, Monsieur Jacqueray, Monsieur Potel, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétit, Monsieur Colak, Monsieur Diaouné, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| • Madame Kenniz | par Monsieur Pernot |
| • Monsieur Rastocle | par Monsieur Colak |
| • Madame Diop | par Monsieur Kouppé De K Martin |
| • Monsieur Petrose | par Madame Bennacer |
| • Monsieur Marthely | par Monsieur Timba |
| • Madame Sefaihi | par Monsieur Helbling |
| • Madame Haque | par Monsieur Alloncius |
| • Monsieur Lahitte | par Madame Haneefa |
| • Madame De Gelibert | par Madame Le Moal |
| • Monsieur Sales Salada | par Monsieur Diaouné |
| • Madame Miret | par Monsieur Carre |
| • Madame Minic | par Monsieur Rahouani |
| • Madame Bédar | par Monsieur Potel |

ETAIENT ABSENTS :

- Madame Noël
- Monsieur Aid
- Monsieur Loimon
- Madame Hachelaf

Christian PERNOT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

